

## Honoraires de vente à la charge du vendeur

Prix de vente hors honoraires	Pourcentage d'honoraires maximum
Inférieur à 100 000 €	7 % / minimum forfaitaire de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 500 000 €	6 %
De 500 001 € à 1 500 000 €	5 %
Supérieur à 1 500 001 €	4 %

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détenant le mandat initial.

## Honoraires de location

Bail vide ou meublé soumis à la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014 ainsi que soumis au Code Civil. Tous ces tarifs sont TTC.

Honoraires	À la charge du bailleur	À la charge du locataire
Rédaction du bail		
Organisation de la visite	12 € / m2	12 € / m2
Constitution du dossier de location		
État des lieux d'entrée	3 € / m2	3 € / m2
Frais d'entremise et de négociation de la mise en location	10 € / m2	

## Honoraires de gestion locative

Honoraires à la charge du bailleur : 6 % TTC du montant du quittancement  
Assurance loyers impayés : 2,5 % TTC du montant du quittancement.

## Honoraires Commerces et Entreprises

A la charge de l'acquéreur, du preneur ou du repreneur.

Location bail commercial : 25 % HT du loyer annuel hors charges  
Cession de droit au bail, de fonds de commerce ou de titres de sociétés : 10 % HT du montant de la cession / minimum forfaitaire de 10 000 € HT  
Vente murs commerciaux : 8 % HT du prix de vente

## Honoraires de syndic

Sur devis